

...

5. Présentation des comptes 2013 de la commune

M. Locher souligne au préalable que sa présentation correspond aux derniers documents envoyés par messagerie électronique et qu'elle comporte les modifications apportées en commission Finances, lors de la séance du 8 avril 2014. Des diapositives supplémentaires ont également été introduites à la demande des commissaires.

Dans ses commentaires, M. Locher précise les éléments suivants :

- Les revenus s'élèvent à CHF 37'372'111.92 soit un montant de revenus supérieur de CHF 3'732'479.92 de plus que prévu au budget.
- Les charges se sont élevées à CHF 33'913'457.82, soit CHF 681'783.82 de plus que prévu au budget.
- Le résultat de l'exercice est de CHF 3'458'654.10, soit CHF 3'050'696.10 de plus que prévu au budget.
- L'état des comptes est conforme aux prévisions. La progression des revenus et des charges durant la période de 2006 à 2013 est constante avec toutefois une grande maîtrise des charges.
- Les dépenses par fonction sont à peu près superposables à celles des autres années avec deux postes principaux qui sont, d'une part, celui lié à la problématique de l'imposition et d'autre part les charges liées à l'administration générale, lesquelles représentent 11,6 % du total de ces dernières.
- Concernant la structure des recettes fiscales, la production liée aux personnes physiques représente la majeure partie des rentrées ; la production liée aux personnes morales étant quasi marginale.
- Les recettes de la péréquation sont en légère augmentation.
- En ce qui concerne l'évolution du centime additionnel des personnes physiques, depuis 2012, la volonté du Conseil municipal étant que le budget soit établi strictement sur la base des prévisions transmises par l'administration fiscale cantonale, la commune dégage immanquablement un rendement du centime plus élevé par rapport aux années précédentes. Il en va de même pour les recettes liées à l'imposition des personnes morales dont les écarts, lissés sur un certain nombre d'années, montrent néanmoins une progression constante.
- Pour ce qui concerne le reliquat, au 31 décembre 2013, ce dernier s'élève à CHF 16'947'242.- avec une provision de 75 %, soit CHF 12'710'431.-. Ce taux demeurant inchangé, le montant de la provision a été ajusté à + CHF 1'691'173.-.

- Le taux d'investissement demeure relativement bas. Les principaux investissements sont liés à la réalisation de collecteurs. Les amortissements ordinaires et complémentaires restent stables.
- Pour la suite des travaux, une séance dite des commissions réunies est prévue pour le 29 avril. L'adoption de ces comptes par le Conseil municipal devrait avoir lieu lors de sa séance ordinaire du 15 mai.

La parole n'est pas demandée.